



MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2023



PROPRETE DU VILLAGE

De nombreux messages sont reçus en Mairie pour signaler des papiers ou des déchets jetés par terre dans les rues du village, souvent accompagnés de photos, alors même que des poubelles se trouvent à quelques mètres.

LA PROPRETE DU VILLAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !!!

La propreté urbaine n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux. Bien que nos deux employés communaux fassent le maximum pour maintenir notre village propre, ce n'est pas leur mission première. Il est essentiel que chaque habitant contribue à cet effort. Nous devons faire preuve de civisme. Notre village sera plus agréable à vivre et plus accueillant pour les visiteurs.

Nous souhaitons donc en appeler au bon sens et au respect de chacun d'entre nous. Des poubelles ont été ajoutées dans divers quartiers.

Pour information, les sacs pour les déjections canines sont toujours à votre disposition en Mairie.

CIRCULATION : UN RAPPEL IMPORTANT

Le chemin blanc a toujours été interdit à la circulation sauf pour les engins agricoles (chemin à l'arrière du lotissement de la Rose des Vents).

Au fil des années, nous avons constaté que des voitures empruntaient en toute impunité ce chemin malgré cette interdiction, ce qui a provoqué de gros dégâts.

Nous avons dû le refaire (avec bosses) pour que l'interdiction soit respectée.

Force est de constater que les voitures continuent d'utiliser ce passage.

Pour éviter à nouveau des dégradations, nous sommes contraints de prendre des mesures plus sévères en faisant effectuer des contrôles de gendarmerie.

Des courriers d'avertissement ont déjà été envoyés.

Pour rappel, emprunter un sens interdit est passible d'une amende de 135 euros et d'un retrait de 4 points sur le permis de conduire et d'une possible suspension de 3 ans de permis de conduire (art ; r412-28 du code de la route).

Merci de votre compréhension.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

1 – Réfection de la toiture de la salle au 17 rue de l'Eglise – Demandes de subvention dans le cadre du Plan Marshall – Patrimoine communal Côte d'Or » et dans le cadre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de la réfection de la toiture de la salle à usages multiples du 17 rue de l'Eglise en 2024. Il donne connaissance des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, APPROUVE la réfection de la toiture de la salle à usages multiples du 17 rue de l'Eglise pour un montant H.T. de 22 335.50 €.

DEFINIT le plan de financement suivant :

- Aide du plan Marshall, patrimoine communal Côte d'or pour un montant de 6700.65 euros,
- Aide de la DETR pour un montant de 7817.43 euros,
- Autofinancement pour un montant de 7817.42 euros.

2– Extension du cimetière et réalisation d'un mur de clôture - Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Villages Côte d'Or » et de la DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de l'extension du cimetière et la réalisation d'un mur de clôture pour 2024. Il donne connaissance des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 VOIX POUR, APPROUVE l'extension du cimetière et la réalisation d'un mur de clôture pour les montant H.T suivants : 27 820 € pour l'extension du cimetière et 24 860 € pour le mur de clôture, soit un total H.T de 52 680 €.

DEFINIT le plan de financement suivant :

- Aide du Département pour un montant de 5000 euros
- Aide de la DETR pour un montant de 15804 euros
- Autofinancement pour un montant de 31876 euros

3 - ONF – Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes – Affouage - Exercice 2024

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
4_u	3.37	Relevé de couvert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, FIXE le prix du stère à 6 euros et les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses comme suit :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04/2025
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2025
- Façonnage et vidange des houppiers : 30/04/2025 et 30/09/2025

4 - Vente de terrain communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un habitant souhaite faire l'acquisition d'une partie d'une parcelle de terre en herbe jouxtant sa propriété. Cette partie est évaluée à 406 m² sur 1 066 m² et se trouve en zone NE (Zone naturelle, équipements de loisirs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, ACCEPTE de vendre un terrain d'une surface de 406 m² issu de la parcelle cadastrée AA n°15 pour un prix de 12 €/m². Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

5 – Questions diverses

- Travaux Route d'Izeure : les travaux sont repoussés en 2024 par décision du Département.
- Garage des associations : démarrage des travaux en décembre.
- Travaux Véolia : la mairie n'a pas été prévenue des travaux engagés sur les conduites d'eau. Cela a impacté l'aspect de l'eau qui était malgré tout potable. Une information a été mise sur Panneau Pocket mais il semblerait que tout le monde n'ait pas eu l'information.